

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	25.01.2024	D1159	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) ET DE LA DOTATION DES POLITIQUES DE LA VILLE (D.P.V.) AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A LA CRECHE FARANDOLE QUARTIER SAINT MICHEL A FLERS QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	25 JANVIER 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	25 JANVIER 2024

La crèche Farandole, au sein du même bâtiment que la Maison d'activité du quartier Saint Michel, construit en 2005, est un équipement qui participe de l'attractivité résidentielle du quartier Saint Michel et de sa cohésion sociale.

Plusieurs études ont été réalisées et différentes options ont été envisagées dont la création d'un pôle petite enfance mais une solution moins onéreuse consiste en une extension de 80 m² de l'équipement existant, permettant une amélioration et une optimisation de la cohabitation des deux services.

Initialement conçue pour accueillir 12 enfants, la crèche a été « adaptée » pour pouvoir en recevoir 16. Malgré la qualité du service, les conditions fonctionnelles d'accueil liées au bâtiment posent question.

- Les dortoirs sont sous-dimensionnés, sans fenêtre, manquent d'éclairage et de ventilation naturelle, et posent des problèmes d'aération. Un ancien local de rangement est devenu un « dortoir » pour les tout-petits. Il y a un conflit d'usage entre l'espace de jeu et cet espace dortoir (bruit...).
- La disposition des dortoirs, non visibles depuis la salle d'activités, complique leur surveillance par les professionnelles.
- Il y a un déficit important d'espaces de service et de stockage. Les sanitaires du personnel font office de local pour le ménage et de stockage de matériel
- La salle d'activité pour les moins de 18 mois est trop petite (<15 m²)

L'extension vise donc à répondre à la forte demande de places d'accueil pour les jeunes enfants sur le territoire et tout en améliorant significativement les conditions d'accueil, le confort des dortoirs et la performance énergétique de l'établissement.

Le coût estimé des travaux s'élève à 653.000,00 € HT.

Ce projet inscrit au Budget 2024 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.), selon le plan de financement suivant :

		Montant HT	Montant TTC
Amélioration des conditions d'accueil des enfants à la Crèche Farandole - Quartier St Michel Flers - Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville		653 000,00 €	783 600,00 €
Plan de financement			
Etat - DSIL	16,75%	109 400 €	109 400,00 €
Etat - DPV	22,97%	150 000 €	150 000,00 €
Région	31,10%	203 000 €	203 000,00 €
Caf de l'Orne	9,20%	60 000 €	60 000,00 €
Autofinancement	20%	130 600,00 €	261 200,00 €
TOTAL		653 000,00 €	783 600,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 2 - SOLLICITE** la DPV au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- 4 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2024.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240125-D1159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Publication : 25/01/2024

Yves GOASDOUE